DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4191-SD
(12-2015)

MAIRIE D' EFFIAT

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR LA SECHERESSE DE L'ETE ET DE L'AUTOMNE 2019 SUR LES FOURRAGES.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements émis en 2020 au titre des pertes de récoltes engendrées par la sécheresse 2019, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du 24 Janvier 2020

À EFFIAT

Le 24 Janvier 2020

Le Maire,

MAIRIE DE EFFIAT • 63 (Puy-de-Dôme)

NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS